

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
MURET

CANTON  
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 031-213102536-20240403-24\_03\_CCAS-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**■ 3 AVRIL 2024**

**Membres**

- en exercice :	11
- présents :	8
- votants :	8
- absents :	3

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIÉ.

Date de convocation : 28 mars 2024

**N° 24-03**

**Objet**

**Reprise et affectation du résultat - Budget CCAS**

Présents : Olivier AUTHIÉ, Claire DE MATOS, Fleurice RICARD, Maria URZAY AZNAR, Hélène DAUBIAN, Francette DESCLINE, Aline MESNAGER, Caroline PELISSIER.

Absentes excusées : Salima HELHAL, Cécile MARTI.

Absente non excusée : Julie MARQUIS.

Secrétaire de séance : Claire DE MATOS.

**24-03 Reprise et affectation du résultat - Budget CCAS**

Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 092,81
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 325,49
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>18 418,30</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	250,00
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>18 418,30</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>18 418,30</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité,**

**D'AFFECTER** au budget du CCAS 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

	(En €)
R001 Solde d'exécution positif reporté N-1	250,00
Report en fonctionnement R 002	18 418,30

**CHARGE** le Président à signer tous les actes liés à cette affaire ;

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

**INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

**Le Président du CCAS**  
**Olivier AUTHIÉ**

